

N°20 - Pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux publics - Promesse unilatérale de bail emphytéotique administratif et à signer les baux emphytéotiques en découlant

Rapporteur Mme Primo

Mme PRIMO : Nous sommes dans le cadre du projet ville à énergie positive. La question qui est posée au Conseil Municipal, c'est d'approuver le fait qu'on mette un grand nombre de toitures des bâtiments communaux dans le cadre de cette opération pour permettre d'aller un peu plus loin sur le secteur ville à énergie positive.

M. MEI : En gros, nous venons de créer une entreprise, donc une SA qui va nous permettre d'intervenir dans le domaine du photovoltaïque ou du thermique. D'ailleurs, il y a même une ville voisine, je crois que c'est Fuveau, qui nous a sollicité pour couvrir le Braméfan. Et il y a un autre maire qui m'a demandé s'il pouvait faire appel à nous. Je lui ai dit oui. Donc nous sommes en train, à partir de notre connaissance et de nos valeurs, de pouvoir aider les autres.